

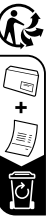


CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

☎ 05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 ✉ 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP

10057
19323



FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 août 2025 - 31 août 2025

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	114	2 640,41	13,24	10,142290
Cartes de débit	80	1 380,20	6,95	2,760400
Cartes de crédit	32	660,00	3,28	1,980000
Cartes commerciales	2	600,21	3,01	5,401890
Visa	19	140,00	0,71	0,290600
Cartes de débit	18	129,40	0,66	0,258800
Cartes de crédit	1	10,60	0,05	0,031800
MasterCard	5	123,60	0,62	0,315400
Cartes de débit	4	55,40	0,28	0,110800
Cartes de crédit	1	68,20	0,34	0,204600
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	2 126	19 618,31	98,46	46,777300
Cartes de débit	1 690	15 156,23	76,05	30,312460
Cartes de crédit	397	3 948,98	19,84	11,846940
Cartes commerciales	39	513,10	2,57	4,617900
Visa	601	5 488,10	28,39	14,118000
Cartes de débit	425	3 928,40	19,66	7,856800
Cartes de crédit	127	1 131,60	5,67	3,394800
Cartes commerciales	30	224,40	1,13	2,427600
Cartes hors Espace Economique Européen	19	203,70	1,93	0,438800

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	193	2 161,35	12,76	11,978410
Cartes de débit	119	1 295,60	6,52	2,628960
Cartes de crédit	10	96,80	0,49	0,290400
Cartes commerciales	49	511,95	2,62	8,135450
Cartes hors Espace Economique Européen	15	257,00	3,13	0,923600
Amex (American Express)	1	4,40	0,00	
Cartes de débit	1	4,40	0,00	Non applicable
TOTAL	3 059	30 176,17	154,18	83,622000

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Commissions d'interchange American Express

Bien que les commissions d'interchange ne s'appliquent pas entre les acquéreurs et émetteurs d'American Express, dans l'hypothèse où une transaction serait soumise à des règles de commissions d'interchange, le réseau American Express paiera à l'émetteur de la carte une compensation nette qui n'excèdera pas 0,3 % pour les 'cartes de crédit' au sens du règlement (UE) 2015/751 et 0,2 % pour les 'cartes de débit' et les 'cartes prépayées' au sens du règlement (UE) 2015/751.

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières. L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.